



13.07.2021



Accord télétravail

Le 13 juillet 2021 marquera une étape importante en matière de télétravail dans la Fonction Publique.

Votre fédération a signé l'accord relatif à sa mise en œuvre.

Cet accord pose un cadre normatif et crée un socle commun aux trois versants (FPE—FPT et FPH) avec une obligation pour les employeurs d'engager des négociations avant le 31 décembre 2021.

Après un dialogue social dense et constructif, votre fédération a obtenu les avancées suivantes :

- définition claire du télétravail
- négociation de proximité à partir de l'accord cadre
- engagement et participation obligatoire de l'employeur à ces négociations
- pratique du télétravail comme un mode d'organisation du travail
- principe du volontariat
- développement des tiers lieux (autres que lieu d'exercice habituel ou domicile)
- prévention des risques, qualité de vie, déconnexion, temps et charge de travail
- évolution culturelle et managériale
- droits nouveaux pour les agents en situations particulières (femmes enceintes, proches aidants et agents en situation de handicap)

Au plus proche de vos préoccupations !

**LA FÉDÉRATION DES SERVICES PUBLICS
LA FORCE DE L'ACTION !**

Services Publics CFE-CGC - 15/17 rue Beccaria - 75012 Paris
01.44.70.65.90 fonctionspublics@cfecgcfp.org www.cfecgcfp.org